

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

---

Annexe au procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance du 1<sup>er</sup> décembre 1959.

---

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1960, CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, EN PREMIÈRE LECTURE, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.*

TOME II

ARMÉES

I. — Section commune.

Par M. le Général Jean GANEVAL,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Vincent Rotinat, président ; Marius Moutet, Philippe d'Argenlieu, Paul Piales, vice-présidents ; Jean Clerc, Georges Repiquet, Jacques Ménard, secrétaires ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Bentchicou Ahmed, Jean Berthoin, le Général Antoine Béthouart, Edouard Bonnefous, Marcel Boulangé, Jean Brajeux, Roger Carcassonne, Pierre de Chevigny, Gaston Defferre, René Dubois, Roger Duchet, Baptiste Dufeu, Claude Dumont, Edgar Faure, le Général Jean Ganeval, Georges Guille, Raymond Guyot, Jean de Lachomette, Bernard Lafay, Guy de La Vasselais, Edouard Le Bellegou, Jean Lecanuet, Marcel Lemaire, Etienne Le Sassiier-Boisauné, Louis Leygue, Roger Marcellin, Merred Ali, Pierre Métayer, François Mitterrand, André Monteil, Léon Motais de Narbonne, Neddaf Labidi, François de Nicolay, Jean Noury, Henri Parisot, Jean Périquier, le Général Ernest Petit, Edgard Pisani, Sassi Benaïssa, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1<sup>re</sup> législ.) : 300, 328 (annexe 35), 361 et in-8° 68.

Sénat : 65 et 66 (tome III, annexes 37 et 38) [1959-1960].

Mesdames, Messieurs,

Nous nous bornerons à présenter quelques observations au nom de la Commission des affaires étrangères et de la défense car il ne reste que bien peu à dire après le rapport excellent et exhaustif de notre collègue Soufflet.

Le budget de la Section Commune couvrant des activités disparates, porte peu, d'ailleurs, aux réflexions d'ordre général. Il faut souligner pourtant que ce budget que l'on a appelé « de reconduction » reflète une double volonté du Gouvernement :

— celle de fournir, par priorité, les moyens nécessaires à l'exécution des missions de maintien de l'ordre et de pacification en Algérie ;

— et celle d'accélérer les études et réalisations concernant l'atome et les engins, afin de constituer, dans un avenir prévisible, une « force de frappe », à défaut de moderniser, dans le présent, notre armée.

En ce qui concerne la gendarmerie, dont le rôle apparaît toujours plus important dans la Défense Intérieure du territoire comme en Algérie, ses effectifs présentent une non-réalisation d'un millier d'hommes, à laquelle il sera, je crois, nécessaire de renoncer. Déjà, on a dû réduire à quatre unités, au lieu de cinq, l'effectif de nombreuses brigades, ce qui ne va pas sans inconvénient — et ce serait un autre inconvénient de supprimer des brigades pour compléter cet effectif.

Les crédits de 1960 permettront bien difficilement d'améliorer comme il le faudrait la situation du matériel automobile de la gendarmerie et celle du logement.

Le Service de santé dispose d'un effectif très strict de médecins, avec lequel il doit faire face, lui aussi, à des tâches accrues en Algérie. Il y assume sur le plan sanitaire, comme sur le plan social, des missions qui devraient incomber normalement à des médecins civils.

La Commission tient à attirer l'attention du Gouvernement, ainsi que cela a déjà été fait à l'Assemblée Nationale, sur le départ prématuré de trop nombreux médecins militaires particulièrement qualifiés — je pense notamment à des professeurs agrégés — qui quittent souvent avec regret une carrière trop limitée pour entrer dans le secteur civil.

La création de quatre emplois d'officiers généraux, deux pour la Guerre, un pour l'Air, un pour la Marine, donnerait de l'espoir aux ambitions légitimes des meilleurs de nos praticiens militaires.

Quant aux infirmières, on l'a déjà signalé, elles sont en nombre insuffisant, et il serait nécessaire de créer 500 ou 600 postes nouveaux pour couvrir les besoins les plus impérieux.

Les crédits d'infrastructure du Service de santé (20,5 millions de NF) ont été augmentés de 6 millions de NF. C'est heureux, mais c'est bien peu, quand on constate la vétusté de nombreux hôpitaux, le Val-de-Grâce entre autres. Parmi les autorisations nouvelles, il faut noter, il est vrai, d'importants travaux à l'hôpital Bégin, où seront transférés 200 lits du Val-de-Grâce, en vue, il faut le souhaiter, d'entreprendre les transformations et constructions nécessaires pour remédier à la vétusté comme à l'exiguïté de celui-ci.

Les tâches de la *Justice militaire* s'accroissent considérablement, puisqu'elle assume, pratiquement seule, la juridiction criminelle en Algérie, alors que le recrutement des magistrats devient chaque jour plus difficile, faute d'un statut qui réponde à leurs légitimes ambitions.

Les *Etudes et Recherches* consacrées à la matière atomique et aux engins téléguidés sont les grandes et presque uniques bénéficiaires des accroissements de crédits qui, pour l'ensemble des trois armées, sont inscrits à la Section commune.

437 millions de NF sont inscrits pour les études spéciales contre 290 en 1959. Ceci correspond d'ailleurs au développement d'un plan établi depuis quatre ans et que le Gouvernement réalise avec une volonté toute particulière.

Dans l'ensemble, 85 % des crédits sont consacrés à la recherche en matière atomique et 15 % aux engins téléguidés. En ce qui concerne ces derniers, il convient de signaler la mise en chantier d'un engin sol-air, construit en collaboration avec l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne.

L'intensification des recherches nucléaires à des fins militaires est un gage de notre indépendance internationale et donne à l'armée l'assurance de posséder, dans l'avenir, l'arme essentielle.

Un dernier point dont on a moins parlé jusqu'à présent est la crise de recrutement des cadres. Crise sérieuse pour les officiers — crise grave pour les sous-officiers.

Quelques chiffres :

En 1954, dans l'armée de terre, 18.000 militaires ont souscrit des contrats à long terme, 10.000 en 1955, 6.000 en 1957, 5.600 en 1958.

Ce n'est pas dans les risques du métier qu'il faut chercher la cause de cette désaffection, mais dans la médiocrité de la situation matérielle et dans l'extrême instabilité des cadres. Très nombreux sont les officiers ou sous-officiers qui, depuis 1945, après deux campagnes en Indochine, se trouvent pour la seconde fois en Algérie. Ce nomadisme perpétuel crée des situations pénibles sur le plan moral comme sur le plan matériel. Les femmes, restées en Métropole, éprouvent les pires difficultés pour trouver un toit, pour assurer la scolarité des enfants. Elles sont courageuses, mais le courage a des limites.

Il faut remédier à cette situation. Comment ?

Deux mesures heureuses ont été prises au cours de l'année 1959 :

— une revalorisation de l'indemnité de charges militaires, qui en était restée au taux de 1953. C'est peu ; c'est quelque chose ;

— l'institution d'un fonds de prévoyance destiné aux ayants droit des militaires décédés du fait du service. Cette mesure dissipe les difficultés matérielles des familles à l'heure où celles-ci connaissent la plus douloureuse des épreuves.

Nous en remercions le ministre mais lui demandons d'aller plus loin en procédant à une révision des indices dont l'échelle, établie il y a douze ans, avait tellement défavorisé les cadres de carrière, en facilitant aux sous-officiers, souvent gênés en Algérie pour remplir certaines conditions, l'accès aux échelles supérieures.

Et aussi en accroissant, en hâtant la construction de logements militaires, ce qui est une des meilleures manières de remédier aux maux du nomadisme.

L'année 1959, à ce point de vue, a été très mauvaise. Ce ne sont pourtant pas les crédits qui ont manqué. Peut-être s'est-on exagérément préoccupé du plan définitif d'implantation de l'armée, après l'ère de pacification ? Peut-être de nouveaux modes de contrat ont-ils été trop longs à mettre au point ?

Mais ceci est le passé. Les réserves sont reportables. Les crédits de paiement pour 1960 sont de 23 millions de N F. Les ordres de lancement de travaux sont donnés.

Les perspectives sont favorables, et, sur les 30.000 qui manquent en Métropole et en Algérie, on peut espérer l'an prochain la construction de 3.000 logements.

Nous vous demanderions d'y veiller, comme nous vous demandions de vous employer de tout votre pouvoir à améliorer la condition des cadres, si nous ne connaissions la sollicitude que vous leur avez toujours témoignée.

Nous voudrions, avant de conclure, souligner l'absolue nécessité d'une loi-programme concernant les armements. Trop souvent, dans le passé, les vicissitudes gouvernementales ou financières ont acculé les armées à des arrêts d'études prometteuses, à des improvisations, à des résiliations déplorables sur le plan technique comme sur le plan social. Il ne faut pas que se renouvelle une affaire comme celle des hélicoptères.

Seule une loi-programme peut apporter aux armées la garantie de livraisons des matériels assurées à échéance connue, autorisant de ce fait une planification de l'instruction, de l'infrastructure liées à leur mise en service.

Seule elle peut apporter une stabilité aussi indispensable sur le plan industriel que sur le plan social.

Ce programme, le Gouvernement a promis de le présenter. Il devra ensuite en assurer, coûte que coûte, l'exécution. En conclusion, la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées vous demande de tenir compte des observations et suggestions que j'ai formulées en son nom et elle émet un avis favorable à l'adoption du budget de la Section commune.